

**JUIN / 2026**

**TECHNIS**



# ACCORD D'INTÉRESSEMENT, DES RESULTATS CONCRETS POUR LES SALARIES

Après analyse et négociation, l'UNSA-Ferroviaire a fait le choix de signer l'accord d'intéressement Technis 2026-2027.

## NOTRE OBJECTIF EST SIMPLE

Obtenir un **complément de rémunération collectif, transparent et accessible à tous les salariés**, tout en valorisant les efforts réalisés au quotidien.

Cet accord ne remplace pas les revendications salariales de l'UNSA. Il vient **s'ajouter au salaire** et permet de redistribuer une partie de la performance de l'entreprise aux salariés.

## L'INTÉRESSEMENT, C'EST QUOI ?

L'intéressement est une prime liée à l'atteinte d'objectifs définis dans un accord collectif.

1. Si les objectifs sont atteints, les salariés perçoivent une prime.
2. Cette prime peut être versée directement ou placée sur le Plan Épargne Groupe (PEG).
3. Elle bénéficie d'un régime social et fiscal avantageux.

# 800 €

Les salariés de Technis pourront percevoir une prime d'intéressement d'une valeur de 800 € en cas d'atteinte des objectifs négociés

# COMMENT EST CALCULÉE LA PRIME ?

La prime dépend de cinq indicateurs issus du projet d'entreprise Technis. Chaque indicateur peut rapporter une partie de la prime.

## 1. LA SATISFACON CLIENT (NPS)

### Année 2026

Résultat NPS

Prime :

≤ 26 = 0 €

> 26 et < 30 = 50 €

≥ 30 et < 34 = 120 €

≥ 34 = 160 €

### Année 2027

Résultat NPS

Prime :

≤ 30 = 0 €

> 30 et < 35 = 50 €

≥ 35 = 120 €

> 35 = 160 €

## 2. FORMATION DES SALARIÉS (FORMATIONS RPS ET HANDI-ACCUEIL)

### Année 2026 et 2027

Taux de réalisation

Prime :

< 60 % = 0 €

≥ 60 % et < 90 % = 50 €

≥ 90 % et < 97 % = 120 €

≥ 97 % = 160 €

## 3. RESPECT DES ENGAGEMENT CLIENT

### Année 2026

Taux de respect des engagements

Prime :

≤ 96 % = 0 €

> 96 % et < 96,5 % = 50 €

≥ 96,5 % et < 97 % = 120 €

≥ 97 % = 160 €

### Année 2027

Taux de respect des engagements

Prime :

≤ 96,5 % = 0 €

> 96,5 % et < 97 % = 50 €

≥ 97 % et < 98,5 % = 120 €

≥ 98,5 % = 160 €

## 4. PERFORMANCE ÉCONOMIQUE (EBITDA / CHIFFRE D'AFFAIRES)

Année 2026 et 2027

Taux de réalisation

Prime :

< 4 % = 0 €

≥ 4 % = 120 €

Objectif dépassé d'au moins 1 point 160 €

## 5. VALORISATION DES DÉCHETS

Taux de valorisation

Prime :

< 89 % = 0 €

≥ 89 % et < 92 % = 120 €

≥ 92 % = 160 €

Taux de valorisation

Prime :

< 92 % = 0 €

= 92 % = 120 €

> 92 % = 160 €

### CE QUE CELA REPRÉSENTE

Indicateur	Prime maximale	Prime maximale
Satisfaction client	160 €	160 €
Formation des salariés	160 €	160 €
Respect des engagements clients	160 €	160 €
Performance économique	160 €	160 €
Valorisation des déchets	160 €	160 €
		<b>Total possible 800 €</b>

### QUAND SERA VERSÉE LA PRIME ?

Les résultats seront calculés après la clôture de l'exercice. Concrètement :

- Les résultats de l'année 2026 seront analysés début 2027.
- La prime d'intéressement liée à l'année 2026 sera versée au plus tard le 31 mai 2027.
- Les résultats de l'année 2027 seront versés au plus tard le 31 mai 2028.

Chaque salarié recevra alors une information indiquant le montant qui lui est attribué.

Il pourra choisir :

- De percevoir immédiatement la somme ;

ou

- De la placer sur le Plan Épargne Groupe (PEG) afin de bénéficier des avantages fiscaux et de l'abondement prévu par les dispositifs en vigueur.

## CE QUE L'UNSA A DEFENDU

1. Un dispositif collectif qui concerne l'ensemble des salariés
2. Des critères mesurables et vérifiables
3. Une redistribution des performances de l'entreprise
4. Une prime pouvant représenter plusieurs centaines d'euros par an
5. Une reconnaissance du travail réalisé par les équipes

## POURQUOI L'UNSA A VOTÉ OUI ?

Parce que cet accord :

- apporte un gain financier supplémentaire aux salariés
- récompense l'investissement collectif
- encourage la qualité de service, la formation et la performance
- ne retire aucun droit existant
- constitue une première étape dans la construction du dialogue social chez Technis

**“EST-CE QUE LES SALARIÉS Y GAGNENT ?”**

*Pour l'UNSA, la signature d'un accord doit toujours répondre à une question simple.*

## POUR CET ACCORD D'INTÉRESSEMENT, NOTRE RÉPONSE EST OUI !

L'UNSA-Ferroviaire a donc pris ses responsabilités et signé cet accord afin que les salariés de Technis puissent bénéficier d'un partage concret des résultats de leur entreprise.

L'UNSA a souhaité que cet accord permette un retour concret et régulier des performances de l'entreprise vers les salariés. Grâce à cette signature, chaque salarié pourra bénéficier d'un intéressement.

**L'UNSA-FERROVIAIRE : UN SYNDICAT UTILE,  
RESPONSABLE ET ENGAGÉ POUR OBTENIR DES AVANCÉES  
CONCRÈTES POUR TOUS LES SALARIÉS.**